

Le Ministre d'Etat

Vu le Code de la mer dans ses articles L.241-1, O.241-7 et suivants ;

Vu le dossier déposé par la Fédération Monégasque de Pêches Sportives en mer le 31 mars 2022 ;

Vu l'instruction conduite par la Direction des Affaires Maritimes ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Environnement le 28 avril 2022.

Autorise

Le programme de recherche scientifique marine, consistant à réaliser une campagne de marquage grâce à la pose de tags satellites et de tags conventionnels sur des thons rouges, à se dérouler dans la mer territoriale et les espaces maritimes sous juridiction, de mars 2022 à mars 2025.



• Visa *AR/He*
• Att. *ES C1e*
• Copie



*→ Po Fédération
→ scan*